

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 04 février 2020

L'an deux mil vingt, le quatre février à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH), dûment convoqué, s'est réuni dans les bureaux du SIRAH sur l'Arnon sur la commune de Sidiailles, sous la présidence de M. MUNOZ, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 23

Vote : 23

Date de la convocation : 07 janvier 2020

Secrétaire de séance : M. VAN COSTER Remy

Présents :

- CDC ABC : M. RICHARDSON (MONTLOUIS) ; M. MANSENS (La Celle Conde) ; Mme JACQUIN-SALOMON (CHAMBON) ; Mme DUPRIX (LIGNIERES) ; M. SANGLIER (VENESMES).

- CDC Berry Grand Sud : M. HERAULT (ARDENAIS) ; M. AUPETIT (BEDDES) ; M. SAINT-JUST (CHATEAUMEILLANT) ; M. GUILLEMAIN (LE CHATELET) ; Mme REBMANN (CULAN) ; M. RADUJET (IDS-ST-ROCH) ; M. VAN COSTER (LOYE SUR ARNON) ; M. LEJOT (MAISONNAIS) ; M. GORGE (MORLAC) ; Mme RINGAUD (REIGNY) ; M. LAPORTE (REZAY) ; M. MUNOZ (SAINT CHRISTOPHE LE CHAUDRY) ; M. CHAMPAGNEUX (SIDIAILLES) ; M. THOMAS (SAINT JEANVRIN) ; M. BONNEAU (SAINT MAUR) ; Mme GAUTRON (SAINT PIERRE LES BOIS) ; M. LEJEUNE (SAINT SATURNIN) ; M. BERMOND (VESDUN).

Absents :

- CDC Pays d'Issoudun : Mme DELOUP (CHEZAL-BENOIT).

- CDC ABC : Mme CAGLIONI (VILLECELIN) ; M. BONNET (SAINT BAUDEL) ;

- CDC Berry Grand Sud : M. BISSON (INEUIL) ; M. DETARET (SAINT HILAIRE EN LIGNIERES) ; Mme BOULOU-LAURIN (PREVERANGES) M. DAOUT (TOUCHAY).

- CDC Coeur de France : M. COLLIN (pour la commune de MARCAIS).

ORDRE DU JOUR :

- Délibération concernant le compte-rendu du comité syndical du 24 septembre 2019
- Délibération concernant le montant de la redevance par habitant pour 2020
- Délibération concernant la présentation brève et synthétique du CA 2019
- Délibération concernant le Compte Administratif 2019
- Délibération concernant le Compte de Gestion 2019
- Délibération concernant l'Affectation du Résultat 2019
- Délibération concernant la présentation brève et synthétique du BP 2020
- Délibération concernant le Budget primitif 2020
- Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance à 10h00.

Il demande s'il y a un candidat au poste de secrétaire de séance. M. VAN COSTER Remy est candidat au poste de secrétaire de séance. A l'unanimité, M. VAN COSTER Remy est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu du Comité Syndical du SIRAH sur l'Arnon du 24 septembre 2019. Monsieur le président demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu du 24 septembre 2019. Aucune remarque n'est formulée.

Le document est soumis au vote :

- 1 abstention
- 0 contre
- 22 pour

A la majorité, le compte-rendu du Comité Syndical du 24 septembre 2019 est adopté.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE MONTANT DE LA REDEVANCE PAR HABITANT POUR 2020

Monsieur le président prend la parole et propose le montant de 3.00 € par habitant pour l'année 2020 et présente le tableau récapitulatif du montant par communautés de communes.

M. Herault prend la parole pour demander le report du vote de la redevance par habitant pour l'année 2020 car il souhaite laisser le choix aux élus de la CDC Berry Grand Sud au prochain mandat.

M. Bermond prend la parole pour préciser que le montant de cette redevance par habitant ne pourra qu'augmenter face à la baisse de la population. De plus, nous sommes des élus qui doivent faire leur travail jusqu'au bout.

M. Munoz prend la parole pour préciser que l'élection du prochain comité syndical du SIRAH ne se fera qu'au mois de mai 2020 et qu'il est nécessaire de voter un budget dès maintenant pour assurer le fonctionnement de cette collectivité dans les meilleures conditions car il faudra faire face aux dépenses engagées.

Sachant que nous avons, selon les chiffres de l'INSEE, encore perdu des habitants sur notre territoire, les redevances diminuent elles-aussi. Entre 2019 et 2020 selon les chiffres de l'INSEE, nous avons perdu 250 habitants.

En 2015, le territoire comptait 14 434 habitants selon les chiffres de l'INSEE. Donc en 5 ans, le périmètre des 31 communes du SIRAH sur l'Arnon a perdu 1 030 habitants.

	NB de Communes	Nb d'habitants	Cotisation par habitant	Coût total par CC
CC Berry Grand Sud	22	9 220	3,00	27 660,00 €
CC Pays d'Issoudun	1	842	3,00	2 526,00 €
CC Cœur de France	1	287	3,00	861,00 €
CC ABC	7	3 055	3,00	9 165,00 €
Total	31	13 404	3,00	40 212,00 €

Monsieur le Président soumet cette proposition au vote. VOTE : 3 abstentions, 2 contre et 18 pour.

A la majorité, la proposition faite est adoptée.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU CA 2019

Monsieur le Président donne lecture du projet de présentation brève et synthétique du CA 2019 :

Durant l'année 2019, le SIRAH a lancé deux études sur son territoire :

- Etude pour la réalisation d'un bilan et d'une cartographie sur son territoire. (8 400 euros TTC)
- Identification préliminaire des enveloppes de zones de risque inondation sur le bassin versant de l'Arnon Amont. (59 424 euros TTC)

Ces études n'étant pas encore achevées, le SIRAH sur l'Arnon n'a donc pas encore payé les factures.

En effet, ce syndicat est très jeune puisque son extension (passage de 5 communes à 31 communes) date du 1er janvier 2013. En l'absence d'éléments, il a fallu recherché un maximum d'information concernant notre territoire. Ces deux études seront achevées dans l'année 2020.

Notre comité syndical est en place depuis le 6 mars 2018 seulement et a dû faire face à une longue et laborieuse mise en œuvre administrative exigée par la loi NOTRe.

Néanmoins, notre structure a avancé sur le plan administratif car nous avons le bloc de compétence GEMAPI complet à ce jour.

Sur 2019, nous avons continué nos nombreuses prises de contact avec les autres syndicats et d'autres structures dont le travail se situe en amont ou en aval de notre territoire et au niveau national.

Ce travail de communication et de recherche d'information est long mais peu onéreux permet d'éviter le gaspillage d'argent public. Par conséquent, notre gestion en bon père de famille de ce modeste syndicat permet de dégager quelques milliers d'euros et ainsi de réaliser de la provision financière pour de futures études ou des travaux d'investissement. Nous pouvons également remercier l'agent très investie dans son travail car avec seulement 2h par semaine pour faire fonctionner cette structure, c'est souvent un parcours du combattant et nous sommes proches du bénévolat.

Mme JACQUIN - SALOMON prend la parole pour préciser que la baisse de la population constante ne permettra pas à nos syndicat d'assumer financièrement les obligations imposées par l'Etat. Nous ne pourrons pas surcharger les redevances par habitant éternellement.

M. Hérault et M; Munoz précise que l'existence de ces petits syndicats est comptée et que nous devons rapidement passer à un établissement public plus important.

Le projet de présentation brève et synthétique du CA 2019 est soumis au vote :

- 2 contre
- 0 abstention
- 21 pour

A la majorité, la présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2019 est adoptée.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. MUNOZ sort de la salle durant le vote de ce Compte Administratif 2019.

Le Comité réuni sous la présidence de M. HERAULT, Vice-Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Receveur après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	26 977,19	G	41 533,00
	Section d'investissement	B	2 359,44	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	100 116,76 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 800,52 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	29 336,63	= G+H+I+J	144 450,28
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	26 977,19	= G+I+K	141 649,76
	Section d'investissement	= B+D+F	2 359,44	= H+J+L	2 800,52
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	29 336,63	= G+H+I+J+K+L	144 450,28

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signés au registre des délibérations :

- CDC ABC : M. RICHARDSON (MONTLOUIS) ; M. MANSSENS (La Celle Conde) ; Mme JACQUIN-SALOMON (CHAMBON) ; Mme DUPRIX (LIGNIERES) ; M. SANGLIER (VENESMES).

- CDC Berry Grand Sud : M. HERAULT (ARDENAI) ; M. SAINT-JUST (CHATEAUMEILLANT) ; M. GUILLEMAIN (LE CHATELET) ; Mme REBMANN (CULAN) ; M. VAN COSTER (LOYE SUR ARNON) ; M. LEJOT (MAISONNAIS) ; M. GORGE (MORLAC) ; M. LAPORTE (REZAY) ; M. CHAMPAGNEUX (SIDIAILLES) ; M. THOMAS (SAINT JEANVRIN) ; M. BONNEAU (SAINT MAUR) ; Mme GAUTRON (SAINT PIERRE LES BOIS) ; M. LEJEUNE (SAINT SATURNIN) ; M. BERMOND (VESDUN).

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE COMPTE DE GESTION 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant les éléments suivants le Comité :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme, par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Compte de gestion 2019 du SIRAH sur l'Arnon est soumis au vote :

- 1 abstention
- 2 contre
- 20 pour

A la majorité, le compte de gestion 2019 est adopté.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'AFFECTION DU RÉSULTAT 2019

Le Comité syndical décide d'affecter l'excédent d'exploitation et d'investissement de clôture comme suit :

- 114 672.57 € au compte 002 " Excédent antérieur reporté " de la section d'exploitation.
- 441.08 € au compte 001 " Excédent antérieur reporté " de la section d'investissement.

L'affectation du résultat 2019 du SIRAH sur l'Arnon est soumis au vote :

- 0 abstention
- 2 contre
- 21 pour

A la majorité, l'affectation du résultat proposée est adoptée.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BP 2020

Monsieur le Président donne lecture du projet de présentation brève et synthétique du budget primitif 2020 :

Dans le cadre du BP 2020, le Sirah sur l'Arnon a lancé la réalisation d'une étude pour obtenir un bilan et une cartographie sur son territoire. Cette étude est en cours de finalisation.

Cette étude fait suite à une demande de révision des participations financières par les communautés de communes auprès de notre syndicat. Pour mémoire, le nouveau comité syndical est en place depuis le 6 mars 2018 seulement, et a dû faire face à une longue et laborieuse mise en œuvre administrative suite aux modifications induites par la loi NOTRe.

Une seconde étude a été initiée par le SIRAH sur l'Arnon concernant l'identification préliminaire des enveloppes de zones de risque inondation sur le bassin versant de l'Arnon Amont sur notre territoire.

Afin de répondre aux exigences de l'Etat, nous devons maintenir cette nouvelle participation syndicale auprès des communautés de communes. Il est donc difficile d'augmenter drastiquement les cotisations pour obtenir les financements nécessaires à la réalisation d'études longues et coûteuses ou de réaliser des travaux sans état des lieux préalable ou sans avis des services de l'Etat. Il est indispensable de procéder par étape et très prudemment.

Concernant l'avenir de la structure, il est difficile de se projeter à l'heure actuelle. Si nous devons prendre en compte la loi NOTRe et ses implications dans les modifications de la gestion administrative mais également les diverses interactions avec des structures telles que le SAGE Cher Amont, il est impossible de faire un plan prévisionnel d'investissement plus conséquent pour cette année.

Pour finir, il est à noter que les chiffres de la population sur les 31 communes de notre syndicat sont passés de 13 654 habitants à 13 404 habitants, selon le site de l'INSEE, soit encore une année en baisse.

Notre territoire a donc encore perdu des habitants ; Cette désertification du territoire n'augure rien de bon dans nos perspectives de fonctionnement et d'investissement.

Le projet de présentation brève et synthétique du budget primitif 2020 est soumis au vote :

- 2 contre
- 1 abstention
- 20 pour

A la majorité, la présentation brève et synthétique du BP 2020 est adoptée.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE BUDGET PRIMITIF 2020

Le Comité Syndical, après présentation du projet de budget pour 2020 par le Président, décide de voter celui-ci à la majorité (2 contre ; 1 abstention ; 20 pour), dont la balance s'établit comme suit :

BUDGET 2020	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	154 884.57 €	154 884.57 €
INVESTISSEMENT	23 441.08 €	23 441.08 €
ENSEMBLE	178 325.65 €	178 325.65 €

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président informe le comité syndical du SIRAH sur l'Arnon que nous avons fait une demande de subvention concernant l'identification préliminaire des enveloppes de zones de risque inondation sur le bassin versant de l'Arnon Amont sur notre territoire auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Par courrier retour, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne nous a informé que ce sujet n'était pas pris en charge par le programme de subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Monsieur le Président précise qu'il est regrettable de ne pas obtenir de subvention sur cette étude car c'est un sujet important au niveau national et un projet qui s'inscrit dans la démarche de la préfecture du Cher.



SIRAH sur l'Arnon
Chamblan,
18270 SIDIAILLES
02.48.61.43.07
sirah.arnon@orange.fr

- Monsieur le Président informe à nouveau le Comité Syndical du SIRAH sur l'Arnon que nous avons fait parvenir à chaque commune par courrier une clef USB contenant le rapport final et l'ensemble des cartes concernant le bilan de la cartographie sur notre territoire. Nous avons été obligé d'investir dans une clef USB par commune car malgré de nombreuses tentatives, nous n'avons pas pu faire parvenir l'ensemble des données par voie électronique. Le réseau internet est encore bien trop faible sur notre zone de travail.

Aucune autre question n'est abordée.

La séance est clôturée à 10h55.

Dépose
à la sous-Préfecture
le : 13 FEV, 2020



Sidiailles, le 04/02/2020



